



**RESEAUX
D'ELEVAGE**

Lorraine
Alsace
Champagne-Ardenne

Communication des Réseaux d'Élevage

A HEILTZ LE MAURUPT, près de VITRY LE FRANÇOIS, dans le département de la Marne, Dominique, Daniel et Pierre BAILLY exploitent une ferme de 272 ha avec 740 000 litres de lait produits par 85 vaches, des bœufs et 185 ha de cultures de vente. Pour concilier la conduite de l'atelier lait et les autres activités de la ferme avec une bonne qualité de vie, ils ont recours au groupement d'employeurs.

« Individuellement, chaque exploitation du groupement n'a pas une quantité de travail suffisante pour l'embauche d'un salarié à plein temps et surtout ne peut pas en assurer le coût » commente Dominique BAILLY, associée dans l'EARL avec Daniel, son mari et Pierre, un de ses fils. « C'est pourquoi, nous avons cherché une formule pour trouver du temps partiel et avons activement participé à la mise en place de ce groupement, créé en 2003. Chez nous, l'essentiel de la traite et des soins aux veaux est assuré par le salarié employé à mi-temps et moi-même. L'alimentation et les soins sont assurés par Daniel ».

Le fonctionnement du groupement d'employeurs

C'est une association loi 1901 dont l'activité est d'embaucher et de gérer un salarié mis à disposition de ses membres selon leurs besoins respectifs. Le groupement d'employeurs a été créé en juillet 2003. Il emploie deux salariés. Actuellement, neuf exploitations sont adhérentes dans un rayon de 20 km. L'association fait réaliser les comptes et les feuilles de paye par un centre de comptabilité.

Chaque année, les éleveurs s'engagent à utiliser les services d'un salarié pour un nombre de jours définis. Le salarié étant embauché sur l'année, il faut combler les périodes où les besoins sont moins importants. Par contre, il y a trop de demandes sur d'autres créneaux.

Tous les trimestres, le planning de travail est réalisé en concertation avec tous les exploitants. L'unité de temps est la semaine. Ainsi, le salarié connaît son « emploi du temps » à l'avance et chaque mois, le calendrier d'utilisation et les déplacements sont envoyés au centre comptable.

Le calendrier n'est pas figé. En cas d'imprévu (maladie, accident des exploitants,...), les éleveurs s'échangent des jours de travail.

Chaque jour, le nombre d'heures est noté puis validé par l'adhérent toutes les semaines.

Le temps de travail est annualisé. L'objectif est qu'il n'y ait pas d'heure supplémentaire.

Des profils d'exploitations différents

Les exploitations adhérentes se composent de :

- Un élevage allaitant avec de l'engraissement.
- Sept élevages laitiers dont trois sont équipés de robot de traite.
- Un céréalier.

Des objectifs différents et des besoins complémentaires ont conduit les exploitants à adhérer à ce groupement, soit pour faire face à une augmentation du volume de travail, soit pour

gérer une pointe ponctuelle comme les vendanges, les semis ou les récoltes, soit encore pour répondre à une diminution de la main d'œuvre ou pouvoir se libérer du temps.

Point de vue de l'éleveur

« Le profil du salarié est important. Il doit être polyvalent. Dans nos structures, le besoin essentiel concerne la traite des vaches et les soins aux animaux. Ce sont d'ailleurs les travaux qu'il effectue chez nous. Mais en fonction des utilisateurs et des périodes, les travaux peuvent être très divers : travaux sur les vignes, dans les champs hors pulvérisation, entretien,... Sa venue régulière lui apporte une bonne connaissance des exploitations. Chacun doit être de bonne volonté, que ce soit dans le relationnel avec le salarié ou entre adhérents pour apporter un peu de souplesse dans les dates en cas de maladie ou d'engagement urgent. De même, il faut parfois faire des concessions sur les pratiques ».

L'avis de Frédéric, salarié du groupement

« Je suis bien dans cette formule avec plusieurs employeurs. Ce que j'apprécie, c'est d'avoir une grande diversité de travaux. Je ne fais pas toujours la même chose. Les besoins des éleveurs ne sont pas tous les mêmes. Ce qui est intéressant, c'est d'échanger des pratiques, même dans le domaine de la traite où chacun a sa façon de faire. Parfois, je me forme en même temps que l'éleveur, sur le parage, par exemple. Ce besoin de formation est important. Il est même indispensable dans des domaines nouveaux comme le robot de traite ».

Le groupement d'employeurs présente un certain nombre d'avantages :

- Une gestion administrative du salarié simplifiée grâce à l'intervention du groupement.
- Un planning redéfini tous les trois mois avec une certaine souplesse en cas de problème.
- Une sécurité de l'emploi pour le salarié avec un seul contrat.
- Un remplacement facile : le salarié connaît l'exploitation, l'agriculteur est confiant en cas d'absence.

Les difficultés qu'un groupement d'employeurs peut rencontrer, en particulier dans notre région où il y a une forte déprise en production laitière, c'est de trouver un salarié qui réponde à la fois à l'exigence de polyvalence et qui soit pérenne. De même, il est nécessaire qu'il y ait une bonne entente entre éleveur et salarié.



Dominique BAILLY « Le groupement d'employeurs, il faut de la souplesse pour que cela fonctionne »

Cette organisation du travail a permis l'EARL BAILLY de régler partiellement son problème de main d'œuvre depuis maintenant une dizaine d'années. A la création du groupement, il y avait 8 adhérents dont 6 sont toujours présents. Preuve qu'il répond donc bien aux attentes ! De plus, Dominique insiste sur un point « l'organisation de ce groupement permet de se retrouver en groupe d'éleveurs. Les réunions sont un moment d'échanges très convivial et de partage sur des sujets divers comme l'avenir du lait dans la petite région ou les traitements mammites, etc... Cet aspect est tout particulièrement important dans une région comme la nôtre à faible densité laitière ».

L'équipe des Réseaux d'Elevage Bovins Lait

Pour la Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean-Philippe MOUSSU

Pour l'Institut de l'Elevage : Dominique CAILLAUD



Vous réfléchissez au recours au salariat dans votre élevage ?

Procurez vous la plaquette prochainement disponible auprès de la chambre d'Agriculture des Ardennes, dans le cadre de l'action régionale : « **Un salarié en élevage : pourquoi pas chez vous ?** », qui bénéficie du soutien financier du Conseil régional de Champagne Ardenne et de la DIRECTTE UT08.

Contacts :

Pascal TURQUIER

Joël MARTIN

Tel : 03-24-33-71-00

